

SOUSCRIPTEUR

VOUS ÊTES UN PARTICULIER

Monsieur Madame

Numéro associé(e) (si déjà associé(e)) _____

Nom _____

Prénom _____

Date de naissance _____

Téléphone _____
(précisez l'indicatif pays)

VOUS ÊTES UNE SOCIÉTÉ

Numéro associé(e) (si déjà associé(e)) _____

Forme juridique _____

Dénomination sociale _____

SIREN _____

Téléphone _____
(précisez l'indicatif pays)

CO-SOUSCRIPTEUR

Nom _____ Prénom _____

SOUSCRIPTION

Le réinvestissement de mes dividendes pourra être modifié ou annulé à tout instant, sans frais et sans délais depuis mon espace privé ou en adressant ma demande à R Start par courrier. Les dividendes s'entendent des dividendes mensuels (issus des loyers) et des dividendes exceptionnels (issus des plus-values de cession).

Fraction du dividende réinvesti : _____ % (de 1 à 100%)

En tant qu'Associé(e) R Start, je choisis de réinvestir mes dividendes.

À savoir : Tous vos dividendes, qu'ils soient perçus ou réinvestis dans R Start sont soumis à l'impôt. Si vous souhaitez conserver une partie de vos dividendes pour payer ces impôts, vous pouvez, le cas échéant, vous rapprocher de votre conseiller qui vous aidera à déterminer la part d'imposition rattachée à vos dividendes.

Je donne mandat à la société de gestion, CORUM Asset Management, en sa qualité de gérant de R Start, de réinvestir, en mon nom et pour mon compte, tout ou partie du montant des dividendes potentiels versés mensuellement par R Start, dans des nouvelles parts sociales de R Start ou fractions de parts sociales de R Start selon les conditions de souscription de la part en vigueur au jour du réinvestissement. Le 1^{er} réinvestissement du dividende est effectué le mois suivant l'adhésion.

Je reconnais avoir pris connaissance des modalités et conditions générales détaillées au verso de ce document, et des documents d'information de R Start, disponibles sur le site de www.corum.fr.

Fait à _____ Le _____

Signature du souscripteur (et du co-souscripteur le cas échéant)

CADRE RÉSERVÉ AU CONSEILLER

Code Conseiller _____

Société _____

Nom _____

E-mail _____

Téléphone _____

Signature



AVERTISSEMENT

La société de gestion de R Start se réserve le droit de demander toute information ou document complémentaire. R Start est un placement immobilier. Comme tout placement immobilier, il s'agit donc d'un investissement long terme dont la liquidité est limitée et dont le capital, comme les revenus, ne sont pas garantis et dépendront de l'évolution du marché immobilier sur la durée de placement et du cours des devises. En conséquence, ces derniers peuvent varier à la hausse mais aussi à la baisse. Et comme tout placement, les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Le choix du réinvestissement des dividendes doit être adapté à votre situation patrimoniale et à vos objectifs de placement. Le traitement fiscal des revenus provenant de R Start dépend de la situation individuelle, du régime fiscal et du taux d'imposition propre à chaque associé(e).

Durée du mandat

Illimité et révocable à tout instant sans délai et sans frais.

Souscription de parts

Chaque montant de dividende réinvesti se traduit par une souscription de parts ou fractions de parts nouvelles au nom du souscripteur de R Start correspondant au pourcentage de dividende réinvesti déterminé dans le présent mandat. Le nombre de parts ou fractions de parts nouvelles est déterminé selon les conditions de souscription de la part en vigueur au jour de la perception du dividende et de son réinvestissement. Le dividende est réinvesti le jour même de son versement et en conséquence les parts nouvelles sont créées à même date.

Prix de souscription

Prix de part net de tout frais : 200,00 €

- Nominal : 182,00 €
- Prime d'émission : 18,00 €
dont 0,00 € de commission de souscription

Jouissance des parts

Le 1^{er} jour du 6^e mois suivant la date de souscription des nouvelles parts créées.

Condition d'adhésion

L'adhérent doit au préalable détenir une (1) part sociale entière de R Start.

Origine des fonds

Contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les établissements financiers et les professionnels du patrimoine sont dans l'obligation de vérifier l'origine légale des capitaux qui leur sont confiés. La société de gestion CORUM Asset Management se réserve le droit de demander tout justificatif complémentaire au démarrage ou durant la durée du mandat.

Fiscalité

Il convient de prendre en compte votre situation fiscale et votre taux d'imposition des revenus issus de R Start afin d'effectuer votre choix quant au pourcentage que vous souhaitez réinvestir en parts ou fractions de parts mensuellement. Nous vous recommandons de ne pas réinvestir le pourcentage correspondant à votre charge d'impôt sur vos revenus R Start afin de conserver la trésorerie disponible pour le paiement de votre impôt. Les demandes de modification ou de révocation de l'épargne programmée peuvent être réalisées depuis l'espace privé de chaque associé(e) ou doivent être transmises à la société de gestion CORUM Asset Management par courrier simple 5 jours au plus tard avant la date de réinvestissement pour une prise en compte dans le mois considéré.

Remboursement des parts

Le prix de retrait des parts de R Start est de 200,00 € par part. L'associé(e) qui souhaite se retirer, adresse sa notification à la société de gestion CORUM Asset Management, par courrier, en accompagnant sa lettre du ou des certificats de parts correspondants.

Les parts seront annulées. Une commission de retrait anticipé sera prélevée en cas de sortie, totale ou partielle, intervenant avant une durée de détention de 8 ans. Cette commission est dégressive, vous pourrez vous référer à la note d'information pour y retrouver le détail.

La société de gestion CORUM Asset Management ne garantit pas le retrait des parts. Les modalités des conditions de souscription et de retrait sont précisées dans la note d'information de R Start disponible sur le site www.corum.fr ou sur simple demande auprès de la société de gestion CORUM Asset Management.

Titre de propriété

Un titre de propriété est disponible sur l'espace client du site internet www.corum.fr pour chaque nouvelle souscription correspondant à chaque réinvestissement. Un titre de propriété annuel récapitulatif est envoyé et également mis à disposition des associé(e)s sur leur espace client.

Commercialisation

Dans le cadre de la commercialisation de R Start, CORUM Asset Management est susceptible de reverser aux intermédiaires habilités une rémunération récurrente équivalente à 0,85% des encours.

L'ensemble des frais est disponible dans la note d'information et le document d'informations clés.

La note d'information prévue par le Code monétaire et Financier a obtenu le visa S.C.P.I. n° 26-06 en date du 4 mars 2026 de l'Autorité des Marchés Financiers. Vos données à caractère personnel sont collectées par Corum Asset Management conformément à la politique de protection des données personnelles disponible à l'adresse suivante : www.corum.fr. Vous disposez de droits dédiés que vous pouvez exercer à tout moment en contactant Corum Asset Management : dpo@corumbutler.com.

